

PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration

Date : Jeudi 25 septembre 2014

Année scolaire : 2013-2014
Numéro de séance : 7
Date de transmission de la convocation aux membres : 17 septembre 2014
1^{ère} convocation (oui/non) : oui
2^{ème} convocation (oui/non) : non
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Monsieur LEGROS Jimmy-Guy
Secrétaire de séance : Madame BELIARD Catherine

Quorum (13 ou 16) : 16
Nombre de présents : 18

Ordre du jour

I – Fonctionnement du Conseil

- 1) Approbation du Procès Verbal du conseil d'administration du 5 juin 2014

II – Vie pédagogique

- 1) Bilan de l'année scolaire 2013/2014
- 2) Structure arrêtée et effectifs 2014/2015
- 3) calendrier de l'année scolaire 2014/2015

III – Affaires financières

- 1) Décision budgétaire modificative pour information et vote
- 2) Contrats et conventions
- 3) Concessions de logements
- 4) Acte du Conseil d'administration
- 5) Voyages et sorties scolaires

IV Questions Diverses

Annexes documents annexes :

- 1- Calendrier de l'année scolaire 2014-2015
- 2- Décisions Budgétaires Modificatives pour information
- 3- Fonds de roulement mobilisable
- 4- Conventions (3 documents) annexes 3bis
- 5- Concessions de logement
- 6- Voyages et sorties 2014-2015

Vœu :

PRÉSENCE au CONSEIL

Séance du 25 septembre 2014

| Qualité | | Membres de droit | | | Invités | |
|------------------------|------------------------------|----------------------|---|---|---------|------------------------|
| | | Nom - Prénom | P | A | E | Nom – Prénom (qualité) |
| ADMINISTRATION | Chef d'établissement | M. LEGROS Jimmy-Guy | X | | | |
| | Proviseur adjoint | Mme ORAVEC Myriam | X | | | Mme BABIN Delphine |
| | Gestionnaire | M. PEYCLI Alain | X | | | |
| | C.P.E. | M. ALBERT Didier | | X | | |
| | Collectivité de rattachement | Mme SHEMWELL Hélène | X | | | |
| ÉLUS LOCAUX | Groupement de communes | M SOL Gérard | | | X | |
| | Commune siège | M GRASSET Thierry | | X | | |
| | Commune siège | Mme BALLON Clothilde | | | X | |
| PERSONNALITÉ QUALIFIÉE | | | | | | |

| | | Titulaires | | | Suppléants | | | |
|-------------------------------|--|------------------------------|---|---|------------|-----------------------|---|--|
| PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT | Personnel d'enseignement | Mme TOCHON Viviane | X | | | | | |
| | | M. VIALLEMONTEIL Jean-Pierre | X | | | | | |
| | | Mme JULIEN Anne-Laure | X | | | | | |
| | | Mme RUMMEL Elke | X | | | | | |
| | | Mme NIEUTIN Gloria | X | | | | | |
| | | M. HERMELIN Lionel | X | | | | | |
| | Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé | Mme PRANGÈRE Christiane | X | | | | | |
| | | Mme DUCOURET Christelle | X | | | | | |
| | | Mme BELIARD Catherine | X | | | | | |
| PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES | Parents d'élèves | M. CHAUMET Sébastien | X | | | | | |
| | | Mme COURTIN Isabelle | X | | | | | |
| | | Mme ADRAR Aïcha | | | X | | | |
| | | M. LEVESQUE Joël | | | X | Mme GERMAIN Catherine | X | |
| | | Mme BEAUJOUR Fabienne | X | | | | | |
| | Élèves | Mme BOUCHET NUER Isabelle | X | | | | | |
| | | M. MUTEL Stéphane | | X | | | | |
| | | M. BONNET Julien | | X | | | | |
| | | Mlle POUSTYNNIKOFF Lara | | X | | | | |
| | | Mlle PEREIRA Lucie | X | | | | | |
| M. BLAUDEAU Clément | | X | | | | | | |

P : Présent - **A** : Absent - **E** : Excusé - **R** : arrivée en cours de séance

Début de la séance : 18H10

Présents : 18

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration est déclaré ouvert.

I – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

1) Approbation des PV précédents

Approbation du PV du 5 juin 2014

M. Le Proviseur répond à une question diverse : Pourquoi les règlements ne sont pas présentés au vote de ce CA ?

- réglementairement ils doivent être votés au 1^{er} conseil d'administration des nouveaux élus
- les rédactions sont finalisées mais seront soumises à une relecture avant la mise au vote.

Vote pour l'approbation du PV du 05 juin 2014

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

**18h16 arrivée de Mme GERMAIN*

Un professeur fait remarquer que les PV de l'année scolaire dernière ne sont pas sur le site.

M. Le Proviseur explique que la Direction n'a pas accès facilement au site. Le professeur de classe préparatoire qui s'en occupe n'a pas toujours le temps matériel pour le faire. La procédure va donc être modifiée pour que la Direction puisse reprendre la main sur le site.

II – VIE PEDAGOGIQUE

1) Bilan de l'année scolaire 2013-2014

- Malgré une petite baisse, les résultats au baccalauréat restent tout à fait satisfaisants (91,6 % de réussite). Les chiffres, surtout en L (89,7%) sont à relativiser : sur un effectif peu important une variation même minimale modifie le résultat global; par exemple deux élèves inscrits sur les listes et pourtant déscolarisés depuis février, sont pris en compte dans les statistiques de l'établissement.
- En ce qui concerne les secondes le taux de redoublement est cette année de 8,1% soit 1 point de plus que l'année précédente ; il reste supérieur à la moyenne académique (6,5%). Le taux de réorientation est stable (1,8%) et moins d'élèves se sont orientés vers une 1^{ère} technologique (3,1%)
- Pour cette rentrée, suite aux difficultés constatées pendant toute l'année passée, un renforcement est mis en français et en mathématiques ; 1h en accompagnement personnalisé est prise en charge par chacune de ces deux disciplines.

Une évaluation du dispositif sera faite en fin d'année avec les professeurs concernés et les professeurs principaux de seconde.

Cette année chaque personnel de direction s'occupera d'un niveau :

M. Legros : seconde Mme Oravec : première Mme Babin : terminale

2) Structure arrêtée et effectifs 2014-2015

- Pas de changement : 8 secondes, 8 premières, 8 terminales
- Pas de classe > 35 élèves
- Les terminales S qui n'ont pas eu leur baccalauréat ont pu redoubler dans d'autres établissements de Poitiers (ils étaient peu nombreux), en échange l'établissement a accueilli des redoublants venant d'autres lycées dans les filières L et ES.
- L'effectif en CPGE est plus important que celui prévu initialement par le service académique : en PCSI, 84 étudiants au lieu des 59 attendus; l'effectif en EC est de 45 étudiants soit 10 de plus que prévu
- Ces chiffres de rentrée sont bien sur remontés aux services académiques.

*Les professeurs espèrent que cette hausse des effectifs notamment dans la filière PCSI permettra de maintenir les 2 sections présentes au lycée.

- L'internat CPGE est complet, pour l'internat secondaire il reste quelques places qui sont gardées en réserve pour les situations d'urgence.

3) Calendrier de l'année scolaire 2014-2015 (document annexe 1)

M. Le Proviseur informe que réglementairement il y aura désormais 2 représentants de la collectivité territoriale dès le prochain Conseil d'administration.

- Les professeurs demandent s'il serait possible d'alterner les jours du conseil d'administration, entre le mardi et le jeudi. Sont donc modifiés au calendrier : mardi 25 novembre au lieu du jeudi 27 et mardi 7 avril au lieu du jeudi 9.
- La réunion avec les parents d'élèves de seconde aura lieu jeudi 2 octobre à 18 h. Les 18 et 20 décembre seront consacrés aux rencontres individuelles parents/professeurs.
- Un parent d'élève demande s'il serait possible que sur Pronote, soient notées les adresses académiques des professeurs afin que les parents puissent facilement les contacter.

M. Le Proviseur répond que chaque professeur doit donner son autorisation, mais qu'il est envisageable d'inscrire en priorité, et avec leur accord, les mails des professeurs principaux.

- Les parents font remarquer que certaines commissions n'apparaissent pas au calendrier.

Réponse : M. Le Proviseur explique que certaines de ces commissions (restauration, cesc, chs ...) se réunissent en fonction des besoins et de l'actualité et sont donc difficiles à programmer.

- Un parent d'élève demande la composition des commissions.

Réponse : cela dépend du statut des commissions, les compositions seront précisées au prochain CA.

Intervention de Mme Shemwell représentante de la Région sur la restauration : la Région a rencontré le Conseil général et le projet est en bonne voie d'avancement.

M. Le Proviseur et M. Peycli ont eu une réunion avec le programmiste ce matin à ce sujet.

- octobre à décembre : concours d'architectes, 3 lauréats
- temps de travail des lauréats
- vers mars, choix de l'architecte
- avant-projet sommaire puis validation
- avant-projet définitif
- cahier des charges puis choix des entreprises

Il a été pris en compte de maintenir le nombre de places de parking à l'identique.

**18 h 50 Départ de Mlle Bécognée-Pereira*

III – AFFAIRES FINANCIÈRES

1) Décisions Budgétaires Modificatives

a. **D.B.M. pour information (document annexe 2)**

- Subvention réforme CPGE : il y a un reliquat de 11 000 € : une machine à glace d'une valeur de 4 000 € est tombée en panne, le gestionnaire a demandé à la Région l'autorisation d'utiliser le reliquat pour en acheter une nouvelle.
- D.B.M. n°6 : précision sur le voyage en Chine : 28 000 € fonds établissement, 3 000 € subvention Région.

b. **D.B.M. pour vote (document annexe 3)**

Des précisions sont apportées par le gestionnaire :

- ajout crédits lettres : changement d'enseignant coordonnateur
- ajout crédits chinois : « économies » faites les années précédentes en vue du voyage en Chine
- remplacement matériel de physique : remplacement de la machine à glace si la Région refuse l'utilisation du reliquat
- sortie inventaire véhicule électrique Peugeot

Vote pour l'approbation de la D.B.M.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 40

2) Contrats et conventions (documents annexes n°4)

- 1 renouvellement AVS en vie scolaire
- 1 recrutement AVS : aide pour 2 élèves

Vote pour l'approbation de le rebouvement et le recrutement d'AVS

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 41

- Convention danse « Alice de Lux »

Vote pour la convention danse « Alice de Lux »

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 42

- Convention association « Kurioz »

Vote pour la convention association « Kurioz »

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 43

- Convention de partenariat avec le Confort Moderne

Vote pour la convention avec le Confort Moderne

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 44

- Convention Lise Fonteneau : atelier Zumba

Vote pour la convention Lise Fonteneau

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 45

- Convention avec les ateliers de l'expression, Nicolas Breton, projet d'animation culturelle évoquée au Conseil d'Administration du 5 juin 2014.

Vote pour la convention atelier d'expression

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 46

- Contrat type avec la CAGP pour les visites historiques de la ville

Vote pour le contrat type avec la CAGP

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 47

- Contrat maintenance et hot-line néoscreen : affichage sur tous les écrans (300 €)

Vote pour le contrat maintenance et hot-line néoscreen

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 48

- Avenant contrat psychologue : tarif en baisse 65 € de l'heure

Vote pour l'avenant au contrat psychologue

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 49

Ajouts :

- Convention de partenariat avec plusieurs établissements : Confolens, Montmorillon, Civray

Vote pour l'approbation de la convention de partenariat

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 50

3) Concessions de logement (document annexe n° 5)

Précisions apportées par le gestionnaire : 13 logements existants, le 14^{ème} était celui attenant à la loge du concierge et qui a été transformé en bureaux.

Deux logements sont vacants.

Vote pour les concessions de logement

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

4) Actes du CA

- Autorisation d'acheter des fleurs en cas de décès d'un membre de la communauté scolaire (personnel ou élève). M. Le Proviseur souhaite en effet qu'une disposition réglementaire puisse autoriser ce type de dépense; c'est l'évènement douloureux du décès d'une de nos étudiantes au mois de juin dernier, qui est à l'origine de cette proposition.

**Vote pour l'autorisation d'acheter des fleurs en cas de décès
d'un membre de la communauté scolaire**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 52

- Autorisation d'acheter des cadeaux d'une valeur adaptée lors d'échanges à l'occasion de voyages

**Vote pour l'autorisation d'acheter des cadeaux d'une valeur adaptée
Lors d'échanges à l'occasion de voyages**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 53

- Autorisation de louer un logement vacant : le deuxième appartement pourra être utilisé par le CPE dont l'appartement de fonction doit être refait (vétusté extrême).

Vote pour l'autorisation de louer un logement vacant

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 54

- Répartition des crédits globalisés : droits de reprographie 2 500 € (acte oublié lors du précédent CA)

Vote pour la répartition des crédits globalisés

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 55

- Dates de fermeture de l'établissement (coupure de chauffage) : suite à l'inquiétude de professeurs, le gestionnaire précise que le chauffage est remis au plus tard la veille de la rentrée, le plus souvent le vendredi. L'année dernière il y a eu un contretemps pour une rentrée qui a empêché la remise en route du chauffage plus tôt.

Vote pour les dates de fermeture de l'établissement

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 56

Le gestionnaire informe la communauté qu'une fuite s'est produite sur le réseau de chauffage entre le bâtiment A et le bâtiment B.

5) Voyages et sorties scolaires (document annexe 6)

Le gestionnaire précise que le vote peut se faire sur la totalité des voyages.

M. Le Proviseur redit que le dossier d'une demande de voyage doit être détaillé et précis pour être voté.

Vote pour les voyages et sorties scolaires

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Acte administratif n° 57

Autorisation au Chef d'établissement de signer les conventions avec les différents partenaires pour les voyages et sorties scolaires proposés au vote.

Vote pour l'autorisation signature conventions

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

Suite à l'interrogation des parents d'élèves M. Le Proviseur apporte une précision concernant les voyages d'une durée supérieure à 2 jours : il souhaite que ce ne soit pas les mêmes professeurs qui accompagnent, ni que ce soit les mêmes élèves qui partent. L'établissement tient à ce qu'un maximum d'élèves puisse profiter des voyages et que l'absence des enseignants ait le moins d'impact possible sur les cours dus aux élèves.

En ce qui concerne le nombre des accompagnateurs, il n'y a pas de règle. C'est le chef d'établissement qui détermine ce nombre en fonction du type de déplacement.

IVI – QUESTIONS DIVERSES

M. Le Proviseur a reçu des questions identiques tantôt à titre individuel, tantôt au nom des représentants au CA. Il demande à ce que les questions ne soient pas individuelles mais qu'elles s'inscrivent dans le mandat donné aux représentants élus au CA.

- Question de la documentaliste au sujet de la borne magnétique du CDI signalée défectueuse depuis le mois de mars

M. Le Proviseur regrette que madame la documentaliste ne l'ait pas questionné depuis la rentrée sur la suite qui a été donnée à la demande de réparation; il déplore ensuite l'initiative prise d'afficher au CDI une note qu'il juge maladroite et polémique.

Mme la documentaliste explique que le mot destiné aux élèves avait un but informatif et n'avait pas pour objectif de pointer une mauvaise volonté de la direction à faire effectuer les réparations demandées

M. Le Proviseur annonce que la question du portique défectueux, malgré un contretemps a bien été prise en compte. M. Le gestionnaire précise qu'une première réponse technique a été avancée par l'entreprise contactée : les systèmes antivols seraient trop près du détecteur. Un spécialiste doit venir de Paris pour un diagnostic plus complet

- Question des professeurs concernant les modalités des élections des délégués.

Certains enseignants relèvent le manque de clarté de la procédure et soulève le caractère « inapplicable » des consignes

Mme Babin, Proviseur-adjoint répond que la note de service sera revue, modifiée et rapidement adressée aux professeurs principaux

- Remarques des parents d'élèves et des professeurs sur les problèmes rencontrés lors de l'exercice incendie, par un élève à mobilité réduite.

M. Le Proviseur informe que la prise en charge générale de l'élève concerné a été pensée avec les parents et l'AVS qui l'accompagne. Pour l'exercice incendie du 16/09, un essai été fait avec l'accord de l'élève pour qu'il fasse l'évacuation des étages en marchant et qu'il récupère son fauteuil pour le déplacement dans la cour. Cette solution a été peu satisfaisante car épuisante pour l'élève. L'établissement a alors opté pour l'acquisition d'une chaise de transport, reste à régler la question de sa manipulation. Une réunion prochaine avec les parents de l'élève et l'équipe éducative devrait permettre de convenir de la procédure la plus sécurisante possible.

L'établissement, ne peut dans la configuration actuelle de ses bâtiments, réserver aux étages une zone de confinement; M. Le Proviseur sollicitera l'avis de la région pour étudier d'autres solutions

- Question de Mme Tochon à propos de l'enseignement en général des arts plastiques dans l'établissement et de l'organisation des horaires en particulier.

Mme Tochon s'inquiète du morcellement horaire appliqué cette année à l'enseignement de spécialité en L (cours de 1,5h au lieu des 2 ou 3 heures habituelles), elle en craint terme la disparition de sa discipline.

M. Le Proviseur explique qu'une telle question relève plutôt du conseil pédagogique, mais souhaite apporter quelques éléments de réponse. De tradition, le lycée offre aux élèves qu'il accueille un large panel d'options aux élèves, ce choix participe à l'épanouissement du plus grand nombre et contribue à l'image de dynamisme de l'établissement. Pour autant cette politique d'établissement à un coût en termes de moyens mais aussi d'organisation.

Cette année les choix faits sur l'organisation des langues ou sur la répartition des services notamment dans la classe de L, ont multiplié les contraintes organisationnelles. Ainsi pour les élèves qui suivent l'option arts plastiques, il n'a pas été possible de réserver les blocs de 2 ou 3h comme on a pu le faire les autres années. Le placement des heures de cours du tronc commun ont constitué une priorité. M. Le Proviseur rappelle que sur ce point du découpage horaire, il n'existe aucune obligation réglementaire, ni préconisation pédagogique émanant par exemple de l'inspection. Mme Tochon, sur conseil de l'inspecteur Arts Plastiques, souhaite que cette question soit abordée dans le cadre d'un projet pédagogique

M. Le Proviseur approuve la démarche et proposera que le projet soit d'abord examiné dans le cadre du conseil pédagogique.

- Question des enseignants sur l'organisation du «bac blanc» de Français et sur le principe d'une banalisation des heures nécessaires à sa mise en place

M. Le Proviseur confirme que cette question a déjà été abordée avec les enseignants de la discipline; le dispositif nécessite cependant d'être affiné, avant d'être présenté en CA.

- Question sur les coûts comparés de GEPI et Pronote

M. Le Proviseur rappelle que si GEPI est un logiciel libre, son hébergement ne l'est pas.

- **GEPI** + hébergement 2 626€ht
- **Pronote** (réseau + net + licence+hébergement..) 1 781€ht
- **1.2 temps** 992€ttc
- **EDT** 972€TTC

Toutes les applications de l'ENT (GEPI, Annuaire de diffusion, Site internet) sont actuellement hébergés par une seule et même société SYLOGIX. L'annuaire de diffusion coûte 1 260 € et le site internet 1 380 €. C'est donc un somme totale de 5266 € qui est due chaque année à SYLOGIX

*Pour information, GEPI logiciel libre et SYLOGIX sont gérés par la même personne.

- Question sur le financement des sorties, voyages obligatoires

M. Le Proviseur apporte quelques précision à propos des sorties : Quand une participation est demandée à l'élève la sortie devient facultative; lorsque les sorties sont obligatoires, le financement est assuré par l'établissement.

- M. Chaumet représentant des personnels demande, si conformément au règlement interne du CA, il serait possible d'adresser au suppléant une copie de la convocation et des documents relatifs à chaque CA.

M. Le Proviseur répond favorablement et s'assurera que cela sera fait pour les prochains CA. La diffusion par mail sera faite aussi.

- Les professeurs souhaitent disposer plus tôt des questions diverses :

Etant donné le délai maximal autorisé pour la remise de questions (48h avant le CA), M. Le Proviseur propose que celles ci soient rajoutées aux documents distribuées lors du début de chaque CA.

Fin de séance : 20h33

Le Président

La Secrétaire de séance

M. J.G. LEGROS

Mme C. BELIARD